

CONTRAT-CADRE DE PARTENARIAT ET DE PRESTATIONS PROFESSIONNELLES

LA MÉTHODE NATURELLEMENT DIVIN[®]



2026 • 2027



Corps · Équilibre · Conscience · Évolution

CÉCILIA PORTA

OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat définit les conditions générales de collaboration entre Naturellement Divin, représenté par Cécilia Porta, ci-après désigné « le Prestataire », et l'établissement ou l'organisme signataire, ci-après désigné « le Partenaire ».

Le Prestataire conçoit et propose des expériences personnalisées de bien-être, de relaxation, de conscience corporelle et de développement personnel.

Ces interventions reposent sur les quatre piliers de la Méthode Naturellement Divin : Corps, Équilibre, Conscience et Évolution..

Les prestations peuvent être organisées dans différents environnements :

- Hôtels, spas et établissements de bien-être.
- Domaines, maisons d'hôtes et lieux d'exception.
- Entreprises et structures professionnelles.
- Événements privés ou professionnels.
- Retraites et séjours bien-être.
- Espaces naturels ou lieux spécialement aménagés.

Chaque collaboration fait l'objet d'une définition préalable des prestations, des modalités d'organisation, des conditions financières et des responsabilités respectives.

Les prestations proposées relèvent du bien-être et ne constituent pas des actes médicaux, paramédicaux ou psychothérapeutiques.

Les activités physiques relevant d'une profession réglementée ne peuvent être encadrées contre rémunération que dans le respect des qualifications et obligations légales applicables.

Le présent contrat ne constitue ni un contrat de travail, ni une société commune entre les parties.



IDENTIFICATION DES PARTIES

PRESTATAIRE

Naturellement Divin

Représenté par : Cécilia Porta

E-mail : contact@naturellement.divin.fr

Téléphone : 06 43 44 26 66

Siret : 877 723 072 00022

**Assurance responsabilité
civile professionnelle :**

L'ÉTABLISSEMENT PARTENAIRE

Nom de l'établissement : _____

Fonction : _____

Raison sociale : _____

Adresse : _____

SIRET : _____

Téléphone : _____

Représentant légal : _____

E-mail : _____



PRÉSENTATION

LA MÉTHODE
NATURELLEMENT DIVIN®



2026 • 2027

La Méthode Naturellement Divin repose sur une approche globale du bien-être, favorisant l'écoute de soi, la connaissance de ses ressources personnelles et le développement de l'autonomie.

Sa philosophie repose sur quatre principes :

Observer. Comprendre. Adapter. Accompagner.

L'accompagnement est construit **autour de quatre piliers** complémentaires.

PILIER 1 — CORPS

Développer la conscience et l'écoute corporelles :

- La perception des sensations corporelles.
- La conscience de la posture.
- La respiration.
- La détente physique.
- L'observation des tensions et des besoins corporels.

Des pratiques de mouvement peuvent être intégrées uniquement lorsqu'elles respectent les qualifications, autorisations et conditions réglementaires nécessaires..

PILIER 2 — ÉQUILIBRE

Favoriser l'équilibre et le bien-être au quotidien :

- La relaxation.
- La respiration consciente.
- Les techniques de détente.
- La sensibilisation à l'hygiène de vie.
- La découverte d'outils de bien-être non médicaux.

PILIER 3 — CONSCIENCE

Encourager la connaissance de soi et l'écoute intérieure :

- La méditation.
- L'introspection.
- Les exercices de connaissance de soi.
- Les temps de réflexion.
- Les pratiques favorisant la présence à soi.

PILIER 4 — ÉVOLUTION

Accompagner les démarches personnelles de réflexion et de changement :

- Le coaching non thérapeutique.
- La clarification des intentions.
- L'identification des ressources personnelles.
- Les ateliers thématiques.
- Les exercices de réflexion favorisant l'autonomie.

Les pratiques proposées ne constituent pas des actes médicaux, paramédicaux, psychothérapeutiques ou de rééducation. Aucune promesse de guérison ou de résultat thérapeutique n'est formulée.

LES PRESTATIONS PEUVENT ÊTRE PROPOSÉES SELON PLUSIEURS FORMATS.

EXPÉRIENCE ESSENTIELLE*

Durée : 60 minutes.

Tarif de référence : à partir de 100 € par intervention.

Capacité : jusqu'à 6 participants.

Une expérience favorisant la détente, la respiration, la conscience corporelle et la reconnexion à soi.

EXPÉRIENCE SIGNATURE NATURELLEMENT DIVIN®*

Durée : 1 h 30.

Tarif de référence : à partir de 140 € par intervention.

Capacité : jusqu'à 6 participants.

Une expérience personnalisée associant plusieurs outils de la Méthode Naturellement Divin®. selon les besoins du public et les objectifs définis avec le Partenaire.

IMMERSION NATURELLEMENT DIVIN®*

Durée : 2 heures.

Tarif de référence : à partir de 190 € par intervention.

Capacité : à déterminer selon le programme.

Une expérience approfondie articulée autour de plusieurs piliers de la méthode.

EXPÉRIENCES SUR MESURE*

Peuvent également être organisés :

- Ateliers thématiques.
- Demi-journées et journées bien-être.
- Expériences privatives.
- Programmes réguliers.
- Résidences bien-être.
- Retraites et séjours.
- Interventions en entreprise.
- Collaborations événementielles.

Ces prestations font l'objet d'un devis spécifique.

***Les tarifs définitifs sont ceux du devis accepté et annexé au présent contrat.**

MODALITÉS DE COLLABORATION

Les parties définissent conjointement les modalités d'intervention :

- | | |
|--|---|
| ☐ Intervention ponctuelle | ☐ Résidence bien-être |
| ☐ Intervention hebdomadaire | ☐ Événement privé |
| ☐ Intervention mensuelle | ☐ Retraite ou séjour |
| ☐ Programme saisonnier | ☐ Collaboration sur mesure |

Date de début : _____

Lieu : _____

Date de fin : _____

Nombre maximal de participants : _____

Fréquence : _____

Programme retenu : _____

Durée des interventions : _____

Toute modification substantielle du programme, du nombre de participants ou de la durée nécessite l'accord préalable des deux parties.

ENGAGEMENTS DE NATURELLEMENT DIVIN®

Le Prestataire s'engage à :

- Concevoir et préparer les expériences convenues.
- Respecter les horaires et les modalités définis.
- Adapter les pratiques proposées au public accueilli, dans les limites de ses compétences.
- Adopter une posture professionnelle, respectueuse et bienveillante.
- Préserver la confidentialité des informations personnelles recueillies.
- Informer le Partenaire de toute difficulté susceptible de perturber l'intervention.
- Disposer des assurances et autorisations nécessaires aux activités effectivement exercées.
- Respecter les règles de sécurité applicables aux prestations proposées.
- Le Prestataire conserve son indépendance dans la conception et l'animation des séances, sous réserve du programme contractuellement convenu.
- Il peut refuser ou interrompre une pratique présentant un risque manifeste pour un participant.

Le Prestataire conserve la liberté de refuser toute demande incompatible avec ses compétences, ses qualifications, ses obligations professionnelles ou la sécurité des participants.

★ ENGAGEMENTS DU PARTENAIRE

Le Partenaire s'engage à :

- Mettre à disposition un espace adapté à la prestation.
- Garantir l'accessibilité et la sécurité des locaux relevant de sa responsabilité.
- Assurer l'accueil et l'orientation des participants.
- Communiquer les informations pratiques nécessaires.
- Respecter les capacités d'accueil convenues.
- Informer le Prestataire des contraintes particulières du lieu.
- Fournir les équipements expressément prévus dans le devis.
- Respecter les conditions financières et les délais de paiement.

Sauf accord contraire, le Partenaire reste responsable de ses activités d'hébergement, de restauration, d'accueil et de gestion de l'établissement.

Le Partenaire ne peut modifier le contenu d'une prestation ni imposer une pratique incompatible avec les compétences, autorisations ou obligations professionnelles du Prestataire.

★ CONDITIONS DE PARTICIPATION ET SÉCURITÉ

Les prestations sont adaptées à un public défini préalablement.

Chaque participant doit pouvoir signaler, de manière confidentielle, les limitations ou contre-indications pertinentes pour sa participation.

Aucune information médicale détaillée ne doit être transmise au Partenaire sans base légale appropriée.

Le Prestataire peut proposer une adaptation, refuser une pratique particulière ou inviter un participant à demander un avis médical lorsque la situation le justifie.

La participation reste volontaire.

Chaque participant conserve la possibilité de ne pas réaliser un exercice ou d'interrompre sa participation.

Le Prestataire ne peut garantir l'absence de tout risque ni un résultat individuel déterminé.

Chaque partie répond des dommages qui lui sont imputables conformément aux règles de droit applicables.

CONDITIONS FINANCIÈRES

Montant de la prestation

Désignation	Détails / Montant
Prestation retenue	
Tarif unitaire	
Nombre d'interventions	
Montant total	
TVA applicable	
Total à payer	
Frais de déplacement	
Frais complémentaires	

Facturation

- ☐ Facturation par intervention.
- ☐ Facturation mensuelle.
- ☐ Facturation globale.
- ☐ Facturation selon un échéancier annexé.

Le règlement intervient par virement bancaire ou tout autre moyen accepté par les parties.

Délai de paiement convenu :

Les éventuels acomptes, échéances et frais complémentaires sont précisés au devis.

En cas de retard de paiement entre professionnels, les pénalités légales ou contractuelles applicables ainsi que l'indemnité forfaitaire légale de recouvrement de 40 € sont dues dans les conditions prévues par la réglementation.

ANNULATION ET REPORT

Les parties conviennent des conditions suivantes, sous réserve des exceptions légales applicables.

ANNULATION PAR LE PARTENAIRE

Pour une prestation ponctuelle :

- Plus de 14 jours calendaires avant : annulation sans frais, hors dépenses spécifiques non récupérables expressément acceptées.
- Entre 7 et 14 jours calendaires avant : 30 % du montant de la prestation.
- Entre 48 heures et 7 jours avant : 50 %.
- Moins de 48 heures avant : 100 %.

Ces conditions constituent une proposition de barème contractuel et doivent être expressément acceptées par les parties.

Report

Un report peut être convenu par écrit selon les disponibilités respectives.

En cas d'intempéries empêchant une prestation extérieure, les parties privilégient, lorsque cela est possible, une solution couverte ou une nouvelle date.

ANNULATION PAR NATURELLEMENT DIVIN®

En cas d'impossibilité d'intervenir, le Prestataire informe le Partenaire dès que possible.

Une solution de report peut être proposée.

À défaut d'accord, les sommes déjà versées au titre de la prestation non réalisée sont remboursées, sans préjudice des droits légaux des parties.

FORCE MAJEURE

Les situations répondant à la définition légale de la force majeure sont traitées conformément au droit applicable.



MATÉRIEL ET ORGANISATION

En cLa répartition du matériel est précisée avant chaque intervention.

- **Matériel fourni par Naturellement Divin® :**

- **Matériel fourni par le Partenaire :**

Les parties s'engagent à utiliser les équipements conformément à leur destination et aux règles de sécurité.

Le Partenaire assure la conformité des équipements et installations qu'il met à disposition.



CONFIDENTIALITÉ ET DONNÉES PERSONNELLES

Les parties s'engagent à préserver la confidentialité des informations non publiques échangées dans le cadre de leur collaboration.

Les informations personnelles concernant les participants sont utilisées uniquement pour les finalités légitimes définies.

Chaque partie respecte les obligations qui lui incombent au titre du RGPD et de la réglementation applicable.

Les éventuels échanges de données personnelles entre les parties font l'objet de modalités spécifiques lorsque cela est nécessaire.

Les informations sensibles, notamment celles relatives à la santé, bénéficient d'une protection renforcée.



DROIT À L'IMAGE ET COMMUNICATION

Toute photographie ou vidéo permettant d'identifier un participant nécessite une base légale appropriée et, lorsque requis, son autorisation préalable.

Le Partenaire ne peut utiliser l'image du Prestataire à des fins promotionnelles sans son accord.

De même, Naturellement Divin® ne peut utiliser les images, logos ou signes distinctifs du Partenaire sans autorisation.

Les publications communes peuvent faire l'objet d'une validation préalable entre les parties.

Les autorisations relatives au droit à l'image des participants sont recueillies séparément lorsque nécessaire.



PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

LA MÉTHODE NATURELLEMENT DIVIN®

2026 • 2027

Les contenus originaux, supports, documents, programmes, exercices écrits, créations et éléments distinctifs développés par Naturellement Divin® restent la propriété de leurs titulaires respectifs.

Le présent contrat n'entraîne aucun transfert de droits de propriété intellectuelle.

Le Partenaire ne peut, sans autorisation écrite :

- Reproduire les supports protégés.
- Commercialiser les programmes du Prestataire.
- Diffuser les documents pédagogiques à des tiers.
- Utiliser le nom ou l'identité visuelle Naturellement Divin® en dehors de la collaboration convenue.
- Présenter comme sienne une création protégée appartenant au Prestataire.

La protection de la Méthode Naturellement Divin® s'applique dans les limites prévues par le droit de la propriété intellectuelle.

Les idées, principes généraux et techniques non protégeables ne font pas l'objet d'une exclusivité.



INTERVENANTS EXTÉRIEURS

Certaines expériences peuvent intégrer des intervenants complémentaires.

Leur participation nécessite un accord préalable précisant :

- Leur identité.
- Leur domaine d'intervention.
- Leur statut professionnel.
- Les assurances nécessaires.
- Les assurances nécessaires.
- Leur rémunération.
- Leurs responsabilités.
- Les modalités d'organisation.

Aucun intervenant extérieur ne peut être imposé à l'autre partie sans accord préalable. Chaque intervenant doit disposer des qualifications et autorisations nécessaires aux activités qu'il exerce.



ASSURANCES ET RESPONSABILITÉS

Chaque partie déclare disposer des assurances légalement nécessaires à son activité.

Naturellement Divin® s'engage à disposer d'une assurance responsabilité civile professionnelle couvrant effectivement les prestations réalisées.

Le Partenaire demeure responsable de ses locaux, installations et obligations d'exploitant.

Chaque partie assume les conséquences des manquements qui lui sont imputables. Aucune disposition du contrat ne peut exclure une responsabilité lorsque la loi interdit une telle exclusion.

INDÉPENDANCE DES PARTIES

Naturellement Divin® intervient en qualité de prestataire indépendant. Le présent contrat ne crée aucun lien de subordination entre les parties. Le Prestataire conserve son autonomie professionnelle, notamment concernant les modalités pédagogiques et l'organisation de ses interventions. Chaque partie demeure responsable de ses obligations administratives, fiscales, sociales et réglementaires.

DURÉE ET RÉSILIATION

Le contrat prend effet à la date de signature ou à la date de début indiquée à l'article 5.

Pour les interventions ponctuelles, il prend fin à l'issue de l'exécution des obligations convenues.

Pour les collaborations régulières, sa durée et ses éventuelles modalités de renouvellement sont précisées dans les conditions particulières.

En cas de manquement contractuel, la partie concernée peut adresser une mise en demeure écrite.

Si le manquement n'est pas corrigé dans un délai de 15 jours suivant la réception de cette mise en demeure, le contrat pourra être résilié dans les conditions légales applicables.

Une résiliation immédiate peut être envisagée dans les situations prévues par la loi, notamment lorsque la gravité du manquement le justifie.

Pour les collaborations à durée indéterminée, les parties conviennent d'un préavis de 30 jours calendaires, sous réserve des règles légales applicables.

RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

En cas de désaccord, les parties privilégient une tentative de résolution amiable.

Elles peuvent formaliser leurs échanges par écrit et rechercher une solution négociée.

À défaut d'accord, le litige est soumis aux juridictions compétentes conformément aux règles légales applicables.

Le contrat est soumis au droit français.

LE PARTENAIRE RECONNAÎT AVOIR PRIS CONNAISSANCE :

- De la présentation de Naturellement Divin.
- Des quatre piliers de la méthode.
- Des prestations retenues.
- Des conditions tarifaires.
- Des modalités d'organisation.
- Des conditions d'annulation.
- Des responsabilités respectives.
- Des règles relatives à la confidentialité et à la propriété intellectuelle.

Le présent devis définit les prestations et conditions financières convenues. Son acceptation vaut engagement du Client sur les éléments indiqués. Lorsqu'un contrat-cadre de partenariat est signé entre les parties, ses stipulations s'appliquent également, sous réserve des conditions particulières expressément convenues dans le présent devis.

DOCUMENTS ANNEXÉS

- ☐ Devis accepté.
- ☐ Programme d'intervention.
- ☐ Planning prévisionnel.
- ☐ Conditions financières particulières.
- ☐ Répartition des responsabilités et du matériel.
- ☐ Autre :

Fait à : _____

Le : _____

Naturellement Divin
Signature :**Signature du Partenaire**
Précédée de la mention « Lu et approuvé »
Signature :

DEVIS PROFESSIONNEL

Expériences & interventions — Méthode Naturellement Divin®

1. Informations générales

N° de devis :
Date d'émission :
Date de validité :
Date / période d'intervention :

2. Prestataire

Naturellement Divin® — Cécilia Porta
Adresse :
SIRET :
E-mail / téléphone :
Régime TVA / mention légale de TVA :

3. Établissement client

Raison sociale :
SIRET :
Adresse :
Contact / fonction :
E-mail / téléphone :

4. Proposition commerciale

Prestation / description	Durée	Qté	Prix unitaire	Montant
Expérience Essentielle (référence : à partir de 100 €)	60 min	—	— €	— €
Expérience Signature (référence : à partir de 140 €)	90 min	—	— €	— €
Immersion (référence : à partir de 190 €)	120 min	—	— €	— €
Autre prestation sur mesure	—	—	— €	— €

Les lignes ci-dessus sont des options à sélectionner et adapter ; ne facturer que les prestations effectivement retenues.

5. Conditions particulières

Lieu et espace mis à disposition :

Participants inclus / capacité maximale :

Matériel et logistique :

Déplacement / autres frais :

Acompte éventuel :

Délai de paiement convenu :

6. Récapitulatif

Poste	Montant
Sous-total prestations	_____ €
Frais complémentaires	_____ €
TVA (taux ou exonération à préciser)	_____ €
TOTAL À PAYER	_____ €

7. Acceptation

Le devis accepté précise le périmètre et les conditions financières de l'intervention. Il est complété, le cas échéant, par le contrat-cadre de partenariat et la fiche d'intervention. Les modalités d'annulation et de report sont celles expressément acceptées dans le contrat-cadre.

Lieu et date :

Signature du client, précédée de « Bon pour accord » :

À compléter avant émission : coordonnées légales, régime de TVA, montants, conditions de paiement et éventuelles mentions obligatoires.

FICHE D'INTERVENTION

Annexe opérationnelle au contrat de partenariat professionnel

1. Références

Établissement partenaire :

Référent sur place / téléphone :

N° de devis / contrat :

Date de l'intervention :

Horaires (installation, séance, départ) :

Adresse exacte / salle / point de rendez-vous :

2. Expérience retenue

☐ Essentielle (60 min) ☐ Signature (90 min) ☐ Immersion (120 min)

☐ Atelier thématique ☐ Événement sur mesure ☐ Autre :

Thème / objectif de l'expérience :

Piliers mobilisés : ☐ Corps ☐ Équilibre ☐ Conscience ☐ Évolution

Description / déroulé de l'intervention :

.....
.....

3. Public & organisation

Nombre de participants prévus / maximum :

Public visé / tranche d'âge :

Langue d'animation :

Modalités d'inscription et d'accueil :

Besoins d'accessibilité à anticiper :

Alternative intérieure en cas de météo défavorable :

4. Répartition des responsabilités

Naturellement Divin®	Établissement partenaire
Conception et animation du programme convenu.	Accueil, locaux, circulation et organisation du site.
Matériel apporté :	Matériel fourni :

Naturellement Divin®	Établissement partenaire
Installation / arrivée à :	Accès à l'espace dès :
Autres engagements :	Autres engagements :

5. Sécurité et confidentialité

Les participants sont informés du caractère volontaire des pratiques et de la possibilité d'interrompre leur participation. Les limitations pertinentes sont recueillies directement et confidentiellement par le professionnel concerné, sans transmission systématique de données de santé au partenaire.

☐ Espace vérifié et adapté ☐ Capacité respectée ☐ Consignes d'urgence connues

Contact sécurité sur place / procédure d'urgence :

Restrictions ou adaptations prévues (sans données médicales nominatives) :

.....

6. Communication et intervenants

Photos / vidéos : ☐ Non prévues ☐ Prévues sous réserve des autorisations nécessaires

Supports de communication validés par :

Intervenant extérieur éventuel / rôle / assurance :

7. Validation de l'organisation

Cette fiche précise les modalités opérationnelles. Elle ne modifie les prix, responsabilités ou conditions du contrat que si les parties le prévoient expressément par écrit.

Date de validation :

Naturellement Divin® : _____ Partenaire : _____

8. Bilan après intervention (facultatif)

Participants présents :

Observations et pistes d'amélioration :

Avant l'intervention

Une vérification de la capacité d'accueil, de l'accessibilité, des conditions de sécurité, du matériel et des qualifications nécessaires aux activités prévues.

Pendant l'intervention

la possibilité d'adapter ou d'interrompre une pratique pour des raisons de sécurité.

Après l'intervention

un bilan facultatif permettant d'évaluer la satisfaction du Partenaire, les difficultés rencontrées et les améliorations envisageables.